

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

COMPTE DES LIVRAISONS EN COMMUN DE 1959-1960—BLÉ, AVOINE, ORGE
REVENU DU PRODUCTEUR POUR CHAQUE DOLLAR DE CÉRÉALES VENDUES

	Blé	Avoine	Orge
Valeur de base des ventes.....	\$ 1.00	\$ 1.00	\$ 1.00
<i>Moins:</i> Frais de transport-marchandises payables par le producteur aux compagnies ferroviaires ¹0584	.0759	.0900
	.9416	.9241	.9100
<i>Moins:</i> Paiements aux sociétés d'éleveurs			
Frais de manutention ¹0202	.0367	.0402
Frais d'entreposage.....	.0530	.0614	.0483
	.0732	.0981	.0885
	.8684	.8260	.8215
<i>Moins:</i> Paiements des intérêts aux banques.....	.0318	.0106	.0152
	.8366	.8154	.8063
<i>Moins:</i> Paiements de tous les autres frais, y compris les frais d'administration de la Commission.....	.0073	.0077	(.0001)
	.8293	.8077	.8064
<i>Plus:</i> Sommes versées par le gouvernement du Canada aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé.....	.0576
	.8869	.8077	.8064
Par conséquent pour chaque mise en marché au compte des livraisons en commun de 1959-1960 le producteur a reçu par dollar.....	88.69 cents	80.77 cents	80.64 cents

¹ Payés par les producteurs.